

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Business Trade Systeme SA, Sion**, 1950 Sion

2. Déclaration de faillite: 14.09.2009

3. Suspension de faillite: 01.03.2010

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.03.2010

5. Avance de frais: CHF 3'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des Poursuites et Faillites du District de Sion

1950 Sion

00462999